

**Plan de gestion différenciée  
des espaces publics de la  
commune de :**

*Heiltz-l'Evêque*



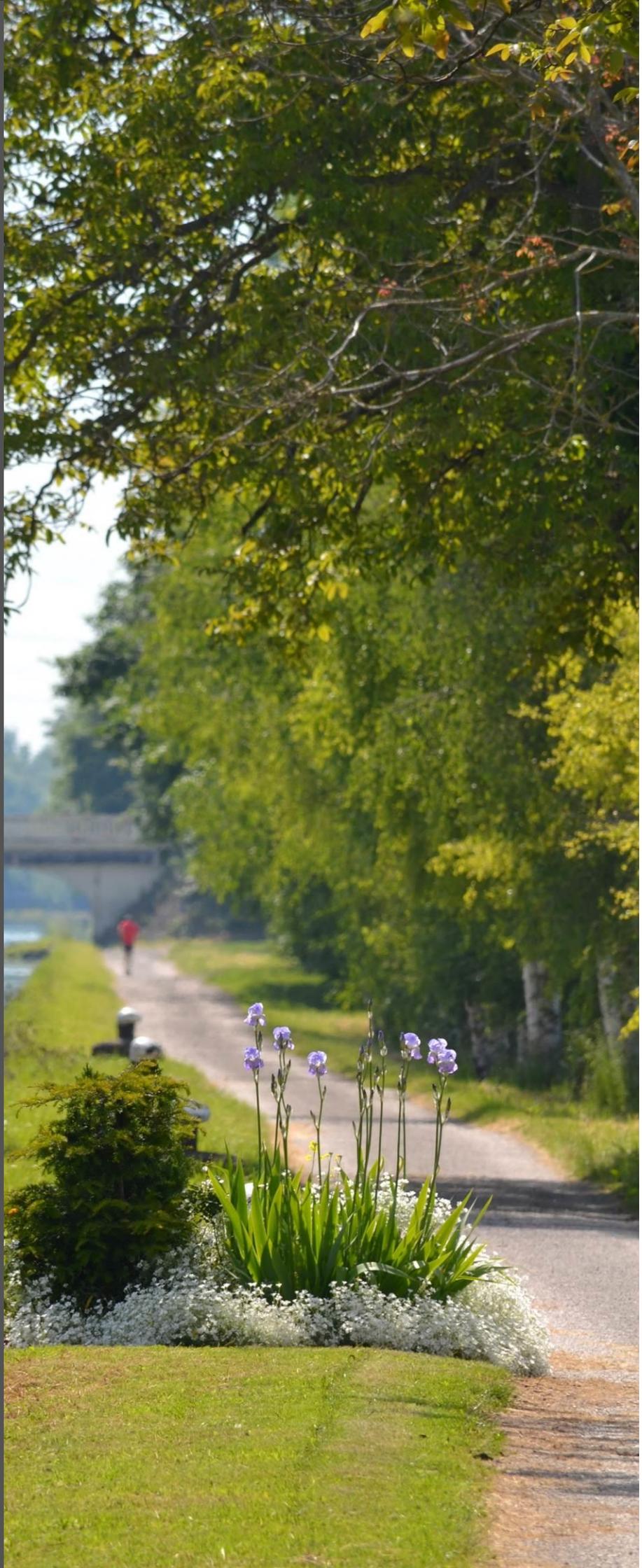
Niveau 3 : « *Ne plus traiter  
chimiquement* »

**Rédacteur : Marie LARIVIERE**

**Date : Septembre 2017**

**Client :**

**Mairie de Heiltz-l'Evêque  
40 Rue Principale  
51340 HEILTZ-L'EVEQUE**



## Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Démarche de l'étude</b>	<b>4</b>
1. La notion de « gestion différenciée »	4
2. La présentation du site étudié	5
a. La présentation de la commune	5
b. La démarche communale	6
3. La démarche du plan de gestion différenciée	7
a. Les moyens humains, techniques et financiers	7
b. Inventaire de l'espace et de ses pratiques d'entretien	7
c. La définition de la typologie des espaces verts	7
d. Définition des zones à risque de transfert vers la ressource en eau	7
e. La définition des classes d'entretien	8
f. Les préconisations d'entretien	8
g. Compte rendu de l'étude	8
h. Communication et formation des agents	10
<b>Etat des lieux et moyens disponibles</b>	<b>11</b>
1. Les moyens humains techniques et financiers	11
a. Les moyens humains	11
b. Les moyens techniques	11
c. Les moyens financiers	11
2. La typologie des espaces communaux	12
a. La typologie des espaces d'Heiltz-l'Evêque	12
b. Description des espaces	13
3. La méthode de classement des risques de transfert	20
4. Définition des classes d'entretien	22
<b>II. Les préconisations d'entretien</b>	<b>26</b>
1. Les préconisations générales, selon les classes d'entretien des espaces verts	26
2. Les préconisations spécifiques	31
a. Les voies de circulation	32
b. Les accompagnements de voiries	38
c. Les accompagnements de bâtiments	43
d. Le parcours de santé et le terrain de sport	46
e. Les boisements et la parcelle enherbée	48
f. Les lieux de recueillement	49
3. Synthèse des investissements réalisables	55
4. Les fiches action	57
5. Les Fiches techniques	62
<b>III. Conclusion</b>	<b>90</b>
<b>Les annexes</b>	<b>91</b>

## *Préambule*

La Gestion Différenciée ne doit en aucun cas être perçue comme une perte de technicité de la part des agents techniques mais bien comme une rénovation des pratiques d'entretien dans un but de valoriser leurs compétences.

La commune devra prendre en charge :

- l'adaptation du matériel d'entretien avec l'achat d'outils adaptés,
- la formation des agents afin qu'ils comprennent et adhèrent à la démarche de gestion différenciée,
- la mise en valeur de la démarche.

Enfin, l'installation durable de la gestion différenciée des espaces doit faire l'objet d'un suivi régulier des évolutions, afin d'adapter au mieux l'entretien et d'appréhender les difficultés rencontrées.

Cette étude a été réalisée avec le concours technique et financier de :



## *Démarche de l'étude*

---

### *1. La notion de « gestion différenciée »*

---

« Les végétaux exotiques doivent être utilisés avec parcimonie, réservés aux espaces les plus sophistiqués et prestigieux, près des bâtiments par exemple, mais les espèces indigènes, bien adaptées à leur milieu sont bien mieux indiquées pour une utilisation courante » (Traité général de la composition des parcs et jardins, 1879)

La notion de Gestion Différenciée des espaces verts est apparue en 1994 lors d'un colloque à Strasbourg. Emergeant de l'expérience de plusieurs villes en gestion écologique des espaces verts et d'une prise de conscience de l'érosion de la biodiversité, cette démarche est un outil pour les collectivités souhaitant s'inscrire dans une action de Développement Durable.

La prise de conscience de l'érosion de la biodiversité et la volonté de naturalisation des villes apportent à ce nouveau mode de gestion une dimension écologique. De même, au vu de l'augmentation de la taille des villes, la surface des espaces verts est croissante et la différenciation de l'entretien des espaces verts répond à un manque de moyens des services techniques. Enfin, les espaces verts sont de plus en plus perçus comme une entrée de la nature en ville ; leurs composants sont des entités vivantes, s'inscrivant dans des écosystèmes où la biologie doit être prise en compte.

La Gestion Différenciée, c'est « l'intégration de l'ensemble de la complexité d'un territoire dans la gestion des espaces verts », à savoir :

- Une complexité écologique : valorisation des différents biotopes existants et préservation des milieux fragiles.
- Une complexité culturelle : prise en compte de l'historique et de la vocation de chaque espace.
- Une complexité technique : adaptation à un nouveau type d'entretien, réorganisation du travail.
- Une complexité économique : choix des investissements face aux moyens financiers souvent limités.
- Une complexité sociale : attentes des habitants quant aux espaces verts, sensibilité à une gestion plus naturelle des espaces urbains, acceptation de la flore spontanée.

La démarche de Gestion Différenciée s'inscrit dans une volonté politique de Développement Durable et une démarche globale de respect de l'environnement.

Afin de formaliser ses nouvelles pratiques d'entretien la commune d'Heiltz-l'Evêque a adhéré, par la délibération n°2016/31 du 28 novembre 2016, à la Charte d'entretien des espaces publics en niveau 3, à savoir, ne plus traiter chimiquement.

→ *Délibération en novembre 2016*

## 2. La présentation du site étudié

### a. La présentation de la commune



Figure 1 : Photographie aérienne du territoire communal d'Heiltz-l'Évêque  
commune et se dessine sur le territoire d'Heiltz-l'Évêque.

La commune d'Heiltz-l'Évêque est située dans la Marne. Elle est rattachée à la communauté de communes Côtes de Champagne et Saulx et compte 302 habitants au recensement Insee 2013. Le maire actuel de la commune est Monsieur Michel NICOMETTE.

La présence de l'eau est importante sur la commune. En effet, *La Chée* longe la

### Le patrimoine Naturel

Quelques espaces protégés se situent sur le territoire communal d'Heiltz-l'Évêque. On peut compter une zone humide protégée par la convention RAMSAR (convention sur les zones humides) nommée :

- ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE

Deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 sont recensées :

- BOIS, ETANGS ET PRAIRIES DU NORD PERTHOIS



Figure 2 : ZNIEFF de type 2 : BOIS, ETANGS ET PRAIRIES DU NORD PERTHOIS

(Source : INPN.MNHN.fr)

Cette ZNIEFF s'étale sur 10 200 hectares et est composée de 4 autres ZNIEFF qui regroupent des milieux remarquables.

- VALLEE DE LA SAULX DE VITRY-EN-PERTHOIS A SERMAIZE-LES-BAINS



Figure 3 : ZNIEFF de type 2 : VALLEE DE LA SAULX DE VITRY-EN-PERTHOIS A SERMAIZE-LES-BAINS

(Source : INPN.MNHN.fr)

Cette ZNIEFF s'étale sur 4200 hectares et fait partie du réseau international des zones humides de la convention de Ramsar depuis 1991.

## *6. La démarche communale*

La commune d'Heiltz-l'Evêque oriente de façon volontaire sa politique en faveur de l'environnement, par la protection de sa ressource en eau et de l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. La commune souhaiterait améliorer ses pratiques d'entretien, et tendre vers le zéro phyto. C'est dans cet objectif que la mise en place d'une gestion différenciée des espaces publics est souhaitée. L'équipe municipale est ainsi prête à repenser l'entretien général de la commune, notamment par la gestion différenciée.

Un audit des pratiques d'entretien a été réalisé le 14 juin 2017 afin d'évaluer les pratiques actuelles d'entretien sur les espaces communaux.

La commune n'est pas inscrite au concours des villes et villages fleuris. Il est important de préciser que les grilles de notation ont évolué ces dernières années et valorisent désormais les démarches de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires.

Le présent **Plan de Gestion Différenciée** est un moyen d'action pour la commune dans ses objectifs de Développement Durable. Cette étude vise à mener la commune vers une réduction progressive et durable de l'emploi de produits phytosanitaires dans ses espaces publics par le biais d'une gestion raisonnée et respectueuse de l'environnement.

→ Réalisé en 2017

### *3. La démarche du plan de gestion différenciée*

---

#### *a. Les moyens humains, techniques et financiers*

Il est important de prendre en compte les moyens humains et techniques dans la mise en place de la gestion différenciée. En effet, pour faire face à des charges de fonctionnement plus lourdes dues à l'augmentation des surfaces et à la modification des pratiques de désherbage, la prise en compte des moyens permet :

- d'optimiser les moyens humains, matériels et financiers
- de maîtriser les temps de travaux
- d'adapter le matériel (faucheuse, broyeur...)

#### *b. Inventaire de l'espace et de ses pratiques d'entretien*

Un relevé directement sur le terrain a permis de recenser tous les espaces entretenus par la commune. Toute zone construite ou non où la végétation se développe a été considérée. Les différents types d'espaces ont été caractérisés comme suit :

- Type d'espace vert : jardinière, massif fleuri, massif arbustif, haie, zone enherbée, terrain de sport, arbre isolé, boisement, ...
- Type de végétaux : annuelle, vivace, arbuste, arbre, pelouse...
- Espèces végétales présentes, substrat.
- Entretien : arrosage, fertilisation, taille, tonte, paillage.

Une 2<sup>ème</sup> phase de l'inventaire a consisté à relever un maximum d'informations sur les techniques d'entretien et les moyens disponibles, afin d'évaluer au mieux les capacités d'entretien et les investissements éventuels.

→ Réalisé en 2017

#### *c. La définition de la typologie des espaces verts*

La création d'une typologie des espaces est une phase importante dans l'établissement du plan de gestion différenciée. Elle permet de connaître la nature et la richesse de son patrimoine, d'en définir le processus de répétition et les composants de l'espace.

#### *d. Définition des zones à risque de transfert vers la ressource en eau*

La prise en compte de la vulnérabilité de la ressource en eau est un élément important du plan de gestion. Il permet d'appuyer le choix de réduire les produits phytosanitaires afin de préserver cette ressource.

### *e. La définition des classes d'entretien*

Suite à cet inventaire, tous les espaces relevés sont répartis selon les critères suivants :

- ✓ Localisation : fréquentation, passage, proximité d'une zone culturellement ou historiquement importante.
- ✓ Fonction : type de fréquentation de l'espace vert, présence d'aménagements piétonniers, sportifs ou ludiques.
- ✓ Attentes du public : perception de l'espace par la population, critères recherchés.
- ✓ Potentiel écologique : selon la localisation et les espèces faunistiques et floristiques présentes, la présence de milieux particuliers au sein de l'espace ou à proximité.
- ✓ Caractéristiques : taille, type de végétaux présents, présence d'un caractère particulier remarquable.

Pour chaque zone, le classement est justifié et permet la création d'une typologie des espaces. Elle permet de connaître la nature et la richesse de son patrimoine, d'en définir le processus de répétition et les composants de l'espace.

Dans une même classe, la différence entre les espaces peut être forte. Cependant, l'intensité de l'entretien préconisé à un espace est le critère le plus homogène de la classe.

La cartographie des espaces selon le type d'entretien est proposée. Elle permet ensuite de réaliser une carte plus générale, en définissant des zones globales d'entretien différencié, et ainsi d'assurer la cohérence à l'échelle de chaque secteur et de façon plus globale, au niveau de la commune.

Cette carte permet également une compréhension plus concrète de la démarche et une approche plus aisée sur l'entretien différencié.

### *f. Les préconisations d'entretien*

Les fiches préconisations seront établies suite à la fin de la première phase de l'étude. Les objectifs sont :

- la définition des entretiens à réaliser sur les sites en fonction du code d'entretien,
- le conseil sur les alternatives pouvant être mises en place
- la connaissance des investissements à réaliser

Le but à terme étant l'arrêt total de l'utilisation des produits phytosanitaires, les fiches préconisations sont une ligne directrice pour atteindre cet objectif.

### *g. Compte rendu de l'étude*

Le cahier des charges est le lien entre la FREDON Champagne-Ardenne, qui a réalisé l'étude, et la commune commanditaire de celle-ci : Heiltz-l'Évêque. Il contient la méthode utilisée et l'ensemble

des informations, claires et précises, nécessaires à la mise en place du plan de Gestion Différenciée. Il est adapté à la commune et ne peut en aucun cas être suivi par une autre commune.

Les objectifs du cahier des charges sont :

- aider à la compréhension de la démarche par les élus et les agents techniques,
- donner une base pour construire une démarche durable,
- être un guide pour l'évaluation des changements globaux à effectuer et à prévoir,
- être un outil technique applicable au travail des agents techniques,
- être une référence pour l'entretien d'une nouvelle zone,
- être un repère pour les agents, en complément de la formation reçue.

Le cahier des charges est présenté aux personnes présentes lors de la réunion de lancement du projet, afin de procéder à sa validation. Il est alors remis aux personnes en charge de l'entretien, afin que les préconisations puissent être prises en compte le plus rapidement possible. Cette réunion permet d'expliquer concrètement la démarche proposée et d'offrir un aperçu des changements qui vont s'opérer dans les prochaines années.

De plus, cette réunion est un moyen de communication auprès des élus, des agents et de la population, ce qui va leur permettre de se rendre compte du suivi des directives d'entretien au sein de leur cadre de vie.

## *h. Communication et formation des agents*

### **La formation des agents et des élus**

L'équipe municipale (agent et élus) d'Heiltz-l'Evêque va suivre un stage de sensibilisation présentant, entre autres, la gestion différenciée des espaces verts et les préconisations de votre commune. Cette formation permet d'appréhender la technicité de la gestion raisonnée des espaces publics et le changement de point de vue dans la considération et l'entretien du paysage urbain. Elle est également primordiale pour l'appropriation de la démarche et du cahier des charges par les agents.

→ À programmer en 2017/2018

### **La communication**

Plusieurs actions doivent être menées auprès de la population afin de l'informer du projet et de l'impliquer dans les décisions de changement à mettre en place.

Un plan de communication est indispensable afin que la population comprenne et adhère au projet. Les citoyens doivent être sensibilisés à la pollution engendrée par l'entretien traditionnel des espaces verts et voiries, et doivent discuter autour des nouveaux objectifs d'évolution de la commune en termes d'entretien et de valorisation de la biodiversité.

Ce plan de communication peut comporter différents éléments (liste non exhaustive) :

- Réunion publique
- Articles de sensibilisation
- Mise en place de panneaux explicatifs *in situ*

Des articles devront être intégrés régulièrement au journal municipal afin d'informer l'ensemble de la population des changements engagés au niveau de l'entretien de la commune. Ce moyen de communication a l'avantage de toucher l'ensemble des citoyens de la commune car le journal est distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

La FREDON Champagne-Ardenne met également à disposition des expositions mobiles afin de communiquer sur la démarche communale et sensibiliser les particuliers sur le jardinage au naturel. Deux expositions peuvent être mises à disposition :

- Expositions de sensibilisation sur le jardinage au naturel
- Vers une gestion environnementale des espaces publics et privés

→ À planifier entre 2017-2020